Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice :

- Présents :

06 - Votants : 07

- Absents :

03

09

- Exclus:

00

Date de convocation 30/05/2023

> Date d'affichage 19/06/2023

Objet

Travaux toiture 2 Bis grande rue

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 9 mai 2023 à 20h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CHAUVIN

<u>Étaient présents</u> : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Emilie COULON, Audrey MENIN.

Absents Excusés: Sylvie BOURGEOIS (pouvoir transmis à Daniel JEANNAUX), Laurent LESTIENNE.

Absents: Georges BALANCHE

Secrétaire de séance : François MIVELLE

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de la toiture du 2 bis grande rue (pan côté Place Jean-l'Antique) et dont le coût prévisionnel s'élève à 47 203.62€ HT soit 51 923.98€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total: 47 203 €

DETR 40%:

18881€

Autofinancement communal 60%:

28 322€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 1er semestre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le projet de rénovation du toit 2 Bis grande rue (Pan côté Pl. jean l'Antique)
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à NOZEROY, le 9 juin 2023

Le Maire D. CHAUVIN



Le Secrétaire de séance, F. MIVELLE